



DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON



MAIRIE
DE
MARCILLAC - VALLON
12330



AVENANT - CONTRAT BCO – 2^{ème} GÉNÉRATION

Actualisée le 30/11/2023

Éléments clés

Piloté par	RÉGION
BCO	Bourg Centre Occitanie
Signature	Mars 2024
Durée	7 ans
Périmètre d'étude	Territoire des deux communes

Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Communes de Marcillac-Vallon / Saint Christophe-Vallon

**Communauté de Communes Conques-Marcillac
PETR Centre Ouest Aveyron**

**Avenant – Contrat 2^{ème} génération
2022 - 2028**

Partenaires

Région Occitanie

Département de l'Aveyron

Commune de Marcillac-Vallon

Commune de Saint Christophe-Vallon

Communauté de Communes de Conques-Marcillac

Petr Centre Ouest Aveyron

Banque des Territoires

EPF Occitanie

CAUE Aveyron

Présentation

Entre 2018 et 2021, 450 contrats Bourg-Centres Occitanie ont été conclus dont le contrat Bourg Centre des communes de Marcillac-Vallon (ville centre) et de Saint Christophe Vallon (pôle de services) en lien avec la Communauté de Communes de Conques-Marcillac (CCCM).



Pour compléter le programme entre la Région et les acteurs concernés par le programme BCO, la Région, pilote du programme a invité en février 2023, les Bourgs Centres qui le souhaitent à poursuivre la contractualisation par un avenant pour la période 2022-2028.

Les objectifs étant :

- Poursuivre le soutien aux bourgs-centres des zones rurales ou péri-urbaines jouant un rôle de centralité, d'attractivité au sein de leur bassin de vie, contribuant au rééquilibrage territorial, et qui offrent des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, du patrimoine, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...
- Faire le bilan du contrat de 1^{er} génération sur la période 2019-2021,
- Actualiser le diagnostic de territoire, le projet de territoire, le programme pluriannuel de valorisation et de développement de projets,
- Définir, redéfinir et intégrer de nouveaux projets,
- Assurer la continuité des relations entre partenaires,
- Obtenir des subventions d'investissement plus conséquentes ou supplémentaires (dans le cadre de programmes d'investissement fléchés uniquement pour les bourgs centres BCO).

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrats Bourgs-Centres Occitanie, et lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a également adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité,
- Le rééquilibrage territorial,
- L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

L'avenant BCO – Contrat de 2^{ème} génération est actuellement en cours d'élaboration par les communes de Marcillac-Vallon et de Saint Christophe Vallon en lien avec la Communauté de Communes de Conques Marcillac.

L'avenant sera complémentaire du programme PVD piloté par l'État permettant de bénéficier des avantages des deux dispositifs PVD et BCO :

- Simplifier les regroupements administratifs lors de la mise en œuvre des COPIL et réunions techniques,
- Rendre compte de situations auprès de l'ensemble des partenaires plus nombreux.

Points forts

Contractualiser avec le partenaire Région et les partenaires associés (État, Département, ...),

Maintenir, conforter et renforcer la commune comme centralité structurante du territoire de la CCCM,

Actualiser, identifier et valoriser le projet de territoire et les opérations de la commune,

Poser les bases de la vision à court, moyen et long terme,

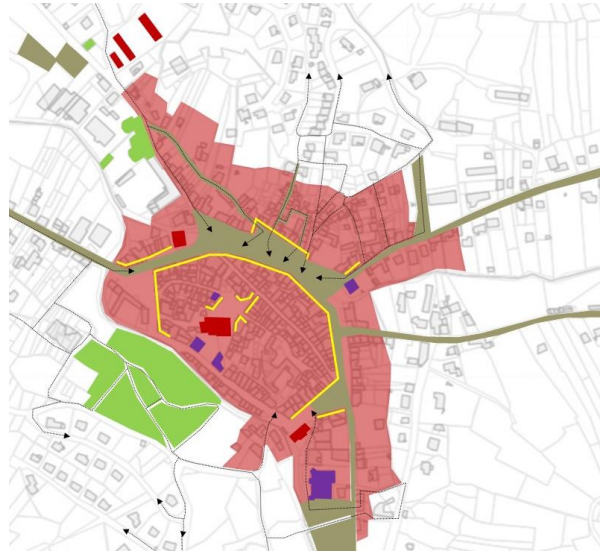
Programmer et concrétiser les opérations court terme,

Maximiser les soutiens financiers, d'ingénierie et d'informations de la part des partenaires,

Assurer une mise en relation des acteurs avec des échanges de bons procédés, trouver des solutions...

Obtenir des aides d'investissement pour les projets identifiés pendant toute la durée du programme BCO,

Mettre en relation les contrats complémentaires Petites Villes de Demain (PVD) et Bourg Centre Occitanie (BCO) pilotés respectivement par l'Etat et la Région.



Liens

Contrat BCO – 1^{er} génération

Contrat PVD et ORT